

initiatives



environnement

Au service d'une gestion humaniste de l'environnement

Une histoire de France des zones humides :



d'une destruction programmée à une protection partagée



La revue du CPIE de Meuse N°18

MEUSE

DECEMBRE 2017



« Les zones humides sont des étendues de marais, de fagnes, de tourbières ou d'eaux naturelles ou artificielles, permanentes ou temporaires, où l'eau est stagnante ou courante, douce, saumâtre ou salée, y compris des étendues d'eau marine dont la profondeur à marée basse n'excède pas six mètres ». Cette large définition est celle retenue par la convention de RAMSAR en 1971 (traité intergouvernemental pour la conservation et l'utilisation rationnelle et durable des zones humides, ratifié par plus de 160 pays à travers le monde, dont la France).

Les zones humides, écosystèmes de transition entre la terre et l'eau, offrent une richesse biologique très importante et constituent un patrimoine naturel exceptionnel qui remplit des fonctions indispensables et vitales pour la biodiversité et l'Homme.

On estime qu'environ 67% des zones humides de France métropolitaine ont disparu depuis le début du 20^e siècle (et 64% au niveau mondial), principalement à cause de l'intensification agricole, la régulation du débit des cours d'eau et leur canalisation, les infrastructures linéaires et le développement de l'urbanisation. Aujourd'hui, elles couvrent moins de 4% du territoire de France métropolitaine, et pourtant la moitié de cette surface a continué de se dégrader entre 2000 et 2010.

La prise de conscience de la nécessaire protection des zones humides est de plus en plus forte depuis les années 70 et la convention de RAMSAR. Depuis 1997, le 2 février est retenu comme « Journée mondiale des zones humides ».

Mais les liens entre l'Homme et les zones humides sont ancestraux. Et les modifications du milieu le sont aussi, l'Homme transformant l'espace pour le rendre plus productif, plus hospitalier. Au fil du temps et de l'évolution des techniques, les transformations ont été plus profondes, jusqu'à être instrumentalisées à des fins idéologiques et politiques, dans un objectif de « progrès » tout relatif... Prendre conscience de l'histoire de ces changements en France, c'est mieux comprendre certains verrous qui peuvent encore entraver la protection inconditionnelle de ces milieux.

Ce numéro d'Initiatives Environnement présente une synthèse d'un important travail bibliographique ayant donné lieu à une intervention auprès de techniciens de la DDT lors d'une formation « ZONES HUMIDES : définition, fonctions, acteurs » proposée par le Centre Ministériel de Valorisation des Ressources Humaines en novembre 2017.

LE BERCEAU DES ANCIENNES CULTURES	4
LE NÉOLITHIQUE EN FRANCE	5
ENCART : L'HABITAT LACUSTRE	6
LA MAUVAISE RÉPUTATION	6
ADAPTER LES ACTIVITÉS HUMAINES À L'ENVIRONNEMENT	8
ENCART : LES « COMMUNAUX »	9
ADAPTER L'ENVIRONNEMENT À SES ACTIVITÉS	10
ENCART : LES PHYSIOCRATES	11
L'ÉVOLUTION DE LA REPRÉSENTATION SOCIALE	13
ENCART : UNE PRISE DE CONSCIENCE RÉCENTE	114
BIBLIOGRAPHIE SÉLECTIVE	15

LE BERCEAU DES ANCIENNES CULTURES*

Les zones humides, dans l'imaginaire collectif mais aussi dans la réalité, ont vu émerger les grandes civilisations anciennes, qui se sont appuyées sur des fleuves, des estuaires, des lacs et la richesse qu'ils constituent pour se développer démographiquement, commercialement, culturellement...

L'invention de l'agriculture (culture et élevage) débute vers -9000 ans avant notre ère, se produisant à des dates voisines dans des régions très éloignées du monde : Chine (avec le riz), Mexique (avec le maïs), Afrique (avec le sorgho et le mil), Proche-Orient (avec le blé et l'orge).

C'est au Proche-Orient, dans le Croissant fertile (carte ci-contre) où les conditions climatiques sont moins défavorables qu'en Europe (à moitié recouverte par les glaces) que les scientifiques s'accordent à localiser le début de ce qu'on appellera la « révolution Néolithique ». Certaines populations s'établissent en campements relativement stables, par exemple sur les rives de lacs où elles peuvent exploiter à la fois les ressources aquatiques (poissons) et terrestres. Elles construiront peu à peu des habitats de pierre et de bois, inhumeront leurs morts, moissonneront les céréales sauvages, chasseront chèvres, moutons, gazelles, aurochs, sangliers. En favorisant certaines plantes par la cueillette sélective, en domestiquant chèvres et moutons (puis bovidés et suidés), l'agriculture apparaît. La sédentarisation s'accompagne d'un accroissement démographique. Les grands regroupements (datés vers -8000 à -9000) disparaissent au profit de petits villages (marquant entre autre le refus d'une



hiérarchisation sociale) qui s'étendent dans l'espace, colonisant les régions voisines. En Orient, cette stratégie atteint ses limites aux deux extrémités du Croissant fertile : en Mésopotamie et en Égypte, les limites formées par la mer et le désert contraignent à l'émergence des premières villes et États du monde. L'invention de l'écriture (vers -3300) fait basculer la préhistoire vers l'histoire et marque le début de l'Antiquité pour cette

région (alors qu'il faudra attendre le premier siècle après notre ère chez nous).

Mésopotamie, signifie « Terre entre deux fleuves » (le Tigre et l'Euphrate en l'occurrence). Cet ancien pays, qui se situait à cheval sur la



Mastaba de merefnebef chasse dans les marecages (vers -2350 à -2160 av. JC)

Turquie, la Syrie et l'Irak actuels, a vu émerger l'agriculture, les premiers villages, les premières cités, le commerce, l'écriture, la roue, la médecine, l'astronomie... Les crues du printemps des deux fleuves rendent la région très fertile et propice à l'agriculture (culture de l'orge, du blé, du seigle et élevage) qui se développe il y a plus de 10 000 ans et favorise la sédentarisation. Des canaux d'irrigation sont créés vers -5000 à -3500 avant JC. L'augmentation progressive des rendements libère du temps pour d'autres activités : le troc, première forme de commerce, émerge en profitant des fleuves et du transport par bateau pour s'étendre géographiquement.

Le delta du Nil en Egypte complète cette zone pour former le « croissant fertile » moyen-oriental. Le Nil débordait annuellement, fertilisant les terres avec de grandes quantités de limon. C'est de ce limon noir que vient le nom antique de l'Égypte, « Kemet », qui signifie « la terre noire ». Le fleuve fournissait également de la viande (poissons, oiseaux, buffles), ainsi que du lin et du papyrus. La construction de digues et de remblais permettait de protéger les habitations contre les crues, alors que des systèmes d'irrigation permettaient la mise en

culture de terres plus éloignées. L'émergence de ces civilisations grâce à l'eau et aux zones humides s'accompagne donc très vite d'une modification de l'environnement dans le but de « dompter » la nature.

La colonisation progressera de proche en proche, dans la continuité de l'extension des petits villages jusqu'à l'actuelle Turquie (entre -8000 et -7000) puis les Balkans (vers -6500). C'est ensuite en longeant les côtes méditerranéennes et le long du Danube que l'agriculture et les pratiques associées se propagent durant près de 1000 ans pour arriver en France par le biais d'une colonisation par des populations accompagnées de leur cheptel (mouton et chèvre n'existent pas en Europe) et de leur culture et technique (outils en os, poteries décorées, architecture, parures, figurines, pratiques funéraires). Ces deux courants se rencontrent dans le centre de la France vers -4800 ans (les premières traces de néolithisation en France datant de -5800). La diffusion plus à l'intérieur des terres se fera probablement via des voies naturelles comme les fleuves par exemple.

LE NÉOLITHIQUE EN FRANCE*

Avant -5000 ans, l'environnement principalement forestier n'est que ponctuellement altéré par les chasseurs cueilleurs de la fin du Mésolithique.

Localement, des incendies (volontairement allumés ou entretenus) peuvent permettre le développement du pâturage de grands mammifères chassés (cerf, chevreuil, sanglier). La collecte préférentielle de certaines espèces d'arbres et arbustes et de leurs fruits contribue également à la composition des forêts d'origine.

Dans les vallées, les paysages sont plus ouverts (ripisylve éclaircies, zones humides à herbacées et cypéracées), en faisant des espaces de peuplement privilégiés offrant des ressources spécifiques (en particulier le poisson) qui ont été

abondamment exploitées par les populations mésolithiques.

L'installation de populations Néolithiques (vers -5000 à -2000) va transformer plus profondément la couverture végétale pour le développement de pratiques de production (élevage, présence du cheval, culture céréalière) : on passe alors d'un espace « ressource » à un espace « support » (des activités de production), ce qui marque le début de l'anthropisation des paysages, par l'émergence d'unités paysagères fabriquées par les sociétés. En

France, l'impact des pratiques agro-pastorales reste malgré-tout difficile à détecter à cette période (discontinuité dans le temps et l'espace, probablement en fonction des déplacements de populations), en particulier dans les zones de marais où l'occupation est plutôt saisonnière (lors d'assèchement marqués). Vers la fin du Néolithique Moyen (-3500), la croissance démographique a pu entraîner localement un impact plus fort sur le couvert forestier. Les espaces libérés sont alors disponibles pour la culture céréalière et le pâturage.



Source : www.culture.gouv.fr/culture/arcnat/chalain

L'habitat lacustre :

Dans l'Est de la France (en particulier sur le plateau du Jura) des restes de villages en bordure de lac (comme sur le site de Chalain : reconstitution tridimensionnelle ci-dessus) témoignent de l'installation de l'Homme dans ces zones dès le Néolithique (-3000 ans). Les maisons sont construites avec des matériaux végétaux (poteaux de chêne ou frêne, plancher en tilleul, frêne ou sapin, toiture en écorces cousues, liens végétaux). L'architecture est adaptée au milieu : maisons à plancher rehaussé dans les zones inondables, et maisons à plancher ou sol remblayé en eau peu profonde ou dans la tourbière. Le choix de l'implantation remplissait très certainement un objectif défensif : un accès unique par un caillebotis étroit et une palissade en gros poteaux de chêne complètent la protection apportée par la ceinture d'eau.

Mais c'est surtout à partir de l'Âge du Bronze (-2000 à -800) que l'impact de l'Homme devient notable et étendu, par des défrichements plus importants. On ne peut alors plus parler de comportement d'un « milieu naturel » puisque celui-ci est entièrement transformé par l'action des sociétés. L'écosystème forestier, qui est géré comme réserve de matériaux indispensables à la construction, l'artisanat (terre cuite, métallurgie, verrerie), le charbonnage. Dans certains secteurs (moyenne montagne d'Europe Occidentale), les défrichements pourraient être à l'origine de la mise en place de tourbières.

A l'Âge du Fer (à partir de -800), l'augmentation des surfaces cultivées et l'intensification des pratiques agricoles (développement de la charrue) entraîne une érosion des sols généralisée (alors que jusqu'ici la forêt stabilisait les versants) provoquant un atterrissement des fonds de vallées et des zones humides (les sédiments ruisselant jusqu'aux points bas). Il semble que cette période corresponde à la première longue crise environnementale due à l'Homme en Europe occidentale, avec ses risques (érosion et appauvrissement des sols) et ses opportunités (atterrissement des fonds de vallées favorable à l'installation des populations).

La maîtrise hydraulique achèvera de transformer les fonds de vallée. Pour l'Antiquité (jusqu'à +476), ce sont les aménagements de franchissement et les ponts ; à partir de Moyen-Âge, les ouvrages hydrauliques (tels que les moulins) se généralisent.

* Merci à Franck GERARD (INRAP) pour son aide documentaire et sa relecture attentive.

LA MAUVAISE RÉPUTATION

Les zones humides, par leurs mouvements permanents (des eaux, des vases et de la tourbe), par leurs limites imprécises (variant horizontalement et verticalement en fonction du niveau d'eau) et par leurs foisonnantes flore et faune, peuvent induire une peur de l'« organique ». Ces craintes ancestrales sont moins prégnantes aujourd'hui, mais peuvent néanmoins resurgir ponctuellement à l'occasion de projets d'aménagement ou de restauration.

Du Moyen-Age au 16e siècle, les zones humides sont perçues comme des espaces négatifs, répulsifs, le lieu de séjour des morts, des lépreux, des espaces dangereux au sol instable (tourbières bombées par exemple), des espaces putrides, insalubres, véhiculant des maladies (malaria/paludisme). Et plus irrationnellement, elles sont considérées comme des lieux maléfiques où apparaissent la brume et des créatures fantastiques malveillantes. Trois éléments apparaissent de façon récurrente dans les légendes concernant les zones humides :

- L'origine de la formation de lacs et d'étangs est liée à des créatures surnaturelles.
- Un monde fantastique serait englouti sous les eaux ou les vases : c'est par exemple le cas sous le Mont Saint-Michel où se trouverait, selon une légende, la forêt de Scissy, engloutie à partir du 3e siècle. Des études scientifiques ont aujourd'hui démontré que l'existence de la forêt de Scissy relève du mythe.
- Des entités malfaisantes seraient présentes dans les zones humides, attirant les promeneurs pour les noyer : lutins, feux follets (flammes bleutées dues à la combustion spontanée de gaz issus de la dégradation de la matière organique), sorciers, esprits à forme animale comme la Vouivre.

de symptômes. Il est donc probable que les fièvres couvraient l'influenza, les dysenteries, la tuberculose et la typhoïde. Mais c'est généralement au paludisme (de « palus », le marais), aussi appelée malaria (le « mauvais air » en italien), que restent associées les zones marécageuses.

Cette vision repose (en partie) sur une réalité : le pharaon égyptien Toutânkhamon était atteint de paludisme au moment de son décès (vers -1327 av. JC). Surtout, les « fièvres » touchent (parfois violemment) les populations des marais : on observe une recrudescence des cas de malaria durant la saison du rouissage du chanvre et de la fauche des marais. Autre exemple : pour l'étang de Lindre en Lorraine, les fièvres sont plus nombreuses en 1832, 1835, 1838 et 1841, au rythme de la mise en eau de l'étang.



Les aménagements progressifs (assèchements, canalisations) de ces espaces les rendant plus faciles d'accès, plus habités et mieux connus (surtout à partir du 16e siècle), on observe un effacement de certaines craintes.

Cependant, cette mauvaise réputation persiste du 18e au 20e siècles, s'appuyant alors plutôt sur la vision hygiéniste des spécialistes de la santé : les miasmes, qui provoquent des « fièvres ». Au 19e siècle, le mot fièvre désignait beaucoup

Il faudra attendre 1880 pour découvrir la cause du paludisme et 1900 pour en comprendre le mécanisme de transmission (la maladie est due à un parasite propagé par les piqûres de certaines espèces de moustiques). Ce n'est qu'en 1960 avec la création des EID (établissements interdépartementaux de démoustication) que disparaissent les 2 derniers foyers de France métropolitaine (Camargue et Corse).

ADAPTER LES ACTIVITÉS HUMAINES À L'ENVIRONNEMENT

Du Moyen-Age à l'ancien régime, les zones humides sont essentiellement des communaux (voir encadré). L'eau est à la disposition de tous et la solidarité est la règle pour l'ensemble des utilisateurs du marais.

Il s'agit de tenir compte des différentes utilités et de leur complémentarité :

- Pisciculture : le christianisme impose de s'abstenir de manger de la viande le vendredi, et celle-ci reste rare de toute façon.
- Chasse (tolérée) : oiseaux, gibier
- Production de paillage, utilisé en litière, comme engrais ou pour les toits de « chaume ».
- Tourbe : comme combustible de chauffage, parfois revendu à l'extérieur.
- Maraîchage qui, étymologiquement implique la culture de jardins potagers dans les marais.
- Élevage avec l'usage de la vaine pâture, qui permet de faire paître gratuitement son bétail en dehors de ses terres, dans les bords des chemins, les friches, les terres nues de leurs cultures, les bois... Cette pratique a permis pendant longtemps aux plus pauvres de la communauté d'entretenir du bétail sans posséder de terre.
- Entretien des canaux d'irrigation.

On cherche alors à tirer le meilleur parti des contraintes :

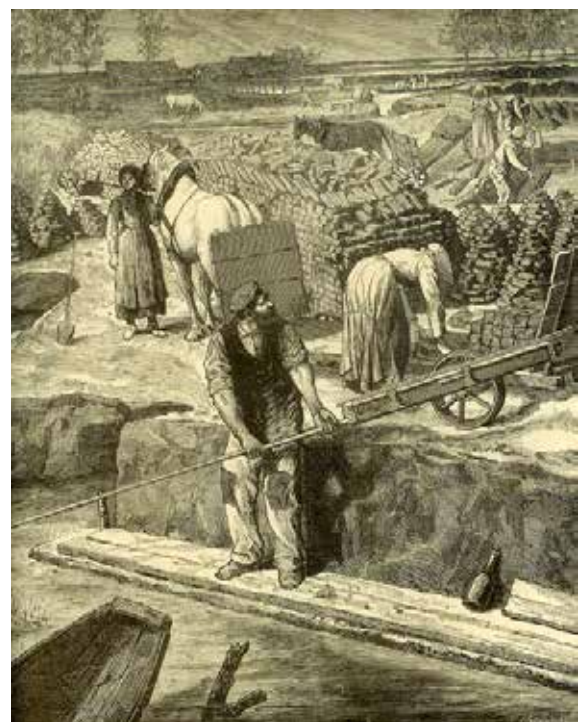
- Les crues sont bénéfiques car elles apportent des alluvions fertilisants.
- La sécheresse est surmontée grâce aux réserves d'eau.

Une indispensable solidarité autour des zones humides s'impose afin d'assurer la conservation du patrimoine de la collectivité dans lequel on souhaite faire fructifier ses biens sans les épuiser : il s'agit souvent de vastes territoires en indivision, utilisés harmonieusement collectivement, de manière extensive, évitant ainsi la transformation radicale du milieu.

Cependant les communaux étaient souvent utilisés au seul profit des plus riches : les pauvres retiraient peu des communaux et en étaient même souvent exclus. Le nombre de têtes de bétail, sans être explicitement défini, était conditionné par la capacité à nourrir les bêtes en hiver, donc aux réserves de fourrage (forcément plus importantes pour les grands laboureurs que pour les petits tenanciers).

Ces territoires constituent malgré tout de véritables écosystèmes dont l'exploitation est limitée dans l'intérêt des générations futures, tout en étant très rentables (jusqu'à la Révolution, un étang pouvait rapporter 6 à 7 fois plus qu'une terre cultivée en blé grâce à la vente de poisson).

Cela vous rappelle quelque chose ? Peut-être les bases du développement durable avant l'heure...



Extraction de la tourbe (Source inconnue)

Les « communaux »

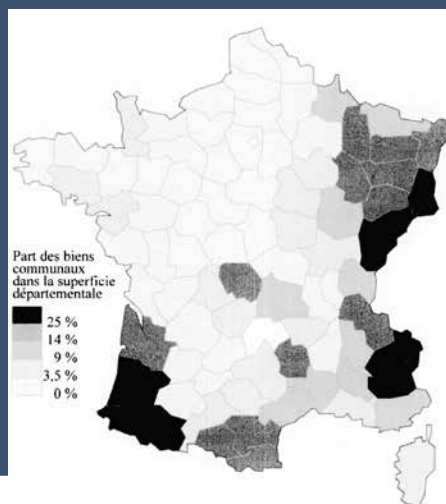
Le terme « communaux » est généralement compris dans un sens large, comme usage collectif de certaines terres.

La propriété de ces terres est parfois difficile à établir : soit un seigneur possède des terres et accorde un droit d'usage aux habitants en échange d'une taxe ; soit ces terres sont la propriété d'une communauté d'habitants. Ce statut juridique varie en fonction de l'histoire, des régimes et des régions. Cette propriété plutôt floue favorise les usurpations de terres qui, bien que considérées comme dérisoires par les gros (seigneurs ou fermiers), suscitent leur convoitise. Ce qui valait pour les prés communaux valait aussi pour les marais et les prés humides. Les conflits et procès étaient alors nombreux...

A partir de la révolution (1789), le statut des communaux devient plus simple et uniforme : l'abolition des droits féodaux conduit à une propriété de la commune (habitants et entité administrative) avec un principe d'égalité des droits (1793) alors que jusqu'ici les règles d'usages (pratiques, prorata des surfaces...) dépendaient des coutumes locales ou de décisions d'une assemblée de villageois.

Cela sera entériné par la confection du cadastre (entre 1807 et 1840). Ce nouveau principe d'égalité inspirera la réglementation du 19e siècle, en particulier pour la distribution des affouages.

Jusqu'aux années 1750, les préceptes de physiocrates et des agronomes mettent l'agriculture au centre des préoccupations : c'est de sa prospérité que dépendraient le développement de toutes les industries et le bien-être des populations. Il faut donc la rendre plus productive en mettant les terres en culture



Superficie des biens communaux en 1846 (Source : AN C 913)

(surtout céréalière). Or, les communaux, par leur gestion collective « archaïque », sont perçus comme entravant la modernisation de l'agriculture.

Il est donc recommandé de clôturer les terres privées, la communauté des habitants conservant la propriété des terres, qui seront partagées en lots destinés à chaque ménage habitant le village. Cela afin de lutter contre le pouvoir des seigneurs en facilitant l'autonomie financière des communautés, tout en maintenant les habitants (surtout les plus pauvres) dans leur village (et éviter un exode massif vers les villes). Ce choix politique n'a cependant pas abouti, le gouvernement cherchant à la fois à privilégier les propriétaires et à ménager les droits des seigneurs. Les conflits se multiplient entre nobles, petits paysans et gros propriétaires, attisant les antagonismes sociaux...

En 1789 la question des communaux est relancée : les paysans réclament l'abolition des droits féodaux et veulent obtenir des terres. En imposant le partage, la loi répondra à la fois aux soucis économiques (produire le plus de céréales possible en ces temps de crise), sociaux (donner une parcelle aux pauvres) et juridiques (supprimer la propriété communale en donnant les lots en toute propriété). Mais ce principe devient source de conflit dès que les modalités sont envisagées, chaque partie souhaitant un partage à son avantage.

Napoléon Bonaparte décidera de ne plus autoriser le partage des terres (tout en régularisant ceux déjà effectués quand personne ne s'y oppose). La propriété des communaux est alors définie comme celle de la commune : elle est le patrimoine des générations présentes et futures, qui doit procurer des revenus aux communes, qui sont incitées à louer (et non vendre) les terres par petites parcelles.

ADAPTER L'ENVIRONNEMENT À SES ACTIVITÉS

La destruction des marais a principalement reposé sur des arguments :

- **De salubrité publique** : on considère que les miasmes responsables des fièvres sortent du sol gorgé d'eau et se répandent dans l'air. Il faut attendre la fin du 19^e siècle pour comprendre que l'origine de la malaria n'est pas attribuable à l'air chaud et humide.
- **Agro-économiques** : les agronomes considèrent ces terres comme improductives (car difficiles d'accès, présentant de nombreuses contraintes d'exploitation et riches en plantes peu appétantes comme les joncs et les carex), dont il faut se débarrasser.

C'est sur ces bases que se sont appuyées les politiques d'assèchement successives. Les historiens distinguent 5 grandes phases dans l'aménagement des zones humides naturelles.

1. L'action des moines (11^e et 12^e siècles) :

La règle bénédictine voulant que chaque monastère dispose d'eau et d'un moulin (pour l'autarcie des moines), les cisterciens se spécialisent dans le génie hydraulique :

- Création de canaux pour amener l'eau jusqu'aux bâtiments, souvent surélevés pour se prémunir des inondations.
- Création de barrages / assèchement de zone humide
- Création artificielle d'étangs
- Construction d'aqueducs et de ponts
- Régulation de cours d'eau à des fins énergétiques et agricoles

L'objectif est alors de plier la nature aux exigences de l'Homme.

2. Volonté d'Henri IV (16^e siècle) :

Par édit royal (en 1599 et 1607), Henri IV demande l'assèchement de tous les lacs et marais du pays, jugés « presque inutiles et de peu de profit », rendant des secteurs « déserts et inhabités », « dangereux ».

Dans la mesure où ces assèchements ont touché des espaces de grandes dimensions et où leurs conséquences sur les milieux naturels sont encore frappantes aujourd'hui, ils constituent de véritables mutations environnementales.

3. La Révolution française ou l'instrumentalisation politique des zones humides (18^e siècle) :

Jusqu'au début de la Révolution, étangs et marais étaient parfaitement adaptés aux structures économiques, juridiques et sociales de la société (voir partie précédente). L'utilisation du marais recouvrait :

- L'élevage
- L'irrigation des cultures périphériques
- L'utilisation du roseau
- La chasse (tolérée).

Au 18^e siècle, les Physiocrates (voirs encadré) et les agronomes contestèrent l'existence même de ces espaces...

Les arguments de la contestation sont à la fois idéologiques et techniques, mais pas toujours de bonne foi.

S'appuyant sur l'idéologie révolutionnaire, les nouveaux représentants du peuple considèrent que, puisqu'issus de l'Ancien Régime, les étangs et marais constituent des marques de privilèges (le seigneur décidait seul de la création des étangs sur sa seigneurie, et de leur extension, même au détriment des terres ou des prés situés autour). De plus, la laïcisation cherche à priver l'église de ses revenus et à faire diminuer la pratique religieuse de consommation du poisson le vendredi (réservé aux riches, 1 kg de carpe étant 2 fois plus cher que le bœuf). S'ajoute

Les Physiocrates

Ecole de pensée économique et politique, née en France vers 1750, qui contribue de manière décisive à forger la conception moderne de l'économie.

Pour les Physiocrates, la seule activité réellement productive est l'agriculture. L'industrie et le commerce sont considérés comme des activités stériles car elles se contentent de transformer les matières premières produites par l'agriculture.



« La leçon de labourage »
VINCENT François André, 1798

« Pénétré de cette vérité que l'Agriculture est la base de la prospérité des Etats, le peintre a représenté un père de famille qui, accompagné de sa femme et de sa jeune fille, vient visiter un laboureur au milieu de ses travaux. Il lui rend hommage en assistant à la leçon qu'il l'a prié de donner à son fils, dont il regarderait l'éducation comme imparfaite sans cette connaissance. »

assèchement des zones humides afin de satisfaire un idéal politique et scientifique, pourtant parfois sous-tendu par des intérêts individuels (essentiellement d'ordre économique)...

Dès janvier 1791 un décret rend obligatoire le dessèchement des marais, considérés comme des terres non seulement inutiles mais aussi nuisibles. Seul l'argument économique prime alors :

- Il faut augmenter les surfaces cultivables pour nourrir la France, qui a faim (passer de 506 000 ha à 633 000 ha).
- Il s'agit de limiter la destruction des forces de travail (ouvriers agricoles et animaux) due aux épidémies et éviter les diversions (pêche, chasse) détournant les paysans de leurs occupations productives.

Les prés humides, quant à eux, subissent une évolution inverse : ils sont valorisés pour leur fourrage de qualité (ce qui n'est pas le cas

des marais) et les besoins s'accroissent à cause de l'utilisation plus importante du cheval pour l'agriculture, le transport urbain, l'armée, et d'une augmentation de l'élevage pour satisfaire la demande de viande.

Contre toute attente, les étangs sont épargnés, car recherchés pour leur prestige (y compris par ceux qui votent le décret d'assèchement, qui comptent pouvoir en acquérir certains !).

Mais moins de 3 ans plus tard, le durcissement du régime Révolutionnaire par les Montagnards conduit (entre autre) au décret du 14 frimaire an II (4 décembre 1793) qui impose le dessèchement de tous les étangs de la République afin d'assurer le démantèlement des propriétés seigneuriales et des abbayes.

En mai 1795, un rapport d'un député de la Vienne (Creuzé-Latouche) sur les conséquences de la mise en place de ce décret fait état d'une véritable catastrophe écologique :

« La loi se retourne contre elle : de vastes étangs

également l'argument de la dégénérescence des populations des marais, qu'une foisonnante littérature décrit comme décharnées, tristes, souffrant ; mais derrière cet argument se cache la volonté de reprendre le contrôle de populations souvent marginales, généralement situées aux extrémités d'une paroisse, en habitat dispersé.

Les arguments scientifiques et techniques des Physiocrates, des agronomes et des médecins abonderont dans le même sens : les étangs assèchent les terres en été (lors du remplissage après assec) et accentuent les inondations en hiver (ce qui est plus improbable). Les eaux stagnantes des marais sont des réservoirs de maladies et d'épidémies (ce qui, à l'époque, est une réelle conviction du milieu scientifique). Et surtout, les marais sont peu productifs car leur gestion est archaïque : pour les Physiocrates, les propriétés collectives nuisent au développement de l'agriculture et il faut donc donner la priorité à la propriété privée, individuelle.

L'ensemble de ces idées appuie la volonté d'un

dont le fond est fangeux, découvert ou réduit à l'arpent d'eau comme le décret l'ordonne, porteur bien plus énergiquement dans l'air des exhalations mortelles que le même terrain lorsqu'il est inondé [...].

Les étangs contribuent et multiplient les espèces de poissons et c'est de ces sources que s'écoule le frai qui vivifie les rivières. Si tous les réservoirs sont taris, nos rivières deviendront stériles. »

Trois ans plus tard (le 4 pluviôse an VI, soit janvier 1798), le vote d'une loi relative à l'entretien des marais desséchés dans les départements de la Vendée, des Deux-Sèvres et de la Charente-Inférieure, est significatif d'un changement d'état d'esprit dans la politique de dessèchement :

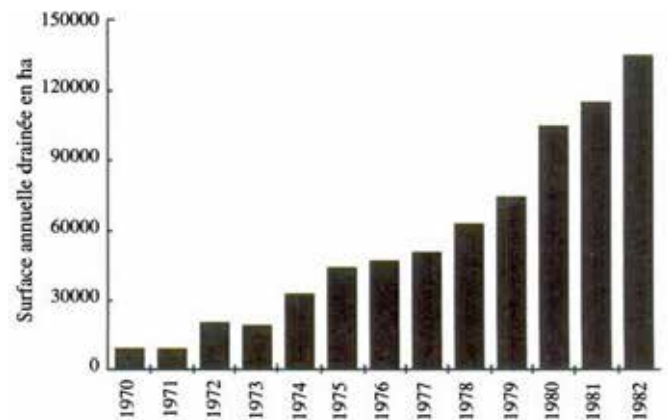
« Le Conseil des Cinq Cents, considérant qu'il est instant d'arrêter les dégradations auxquelles sont exposés les marais desséchés situés dans la Vendée, les Deux-Sèvres et la Charente Inférieure et de procurer aux propriétaires de ces marais ainsi qu'à tous autres propriétaires de marais desséchés les moyens de les respecter [...] »

4. Initiative de Napoléon III (19e siècle) :

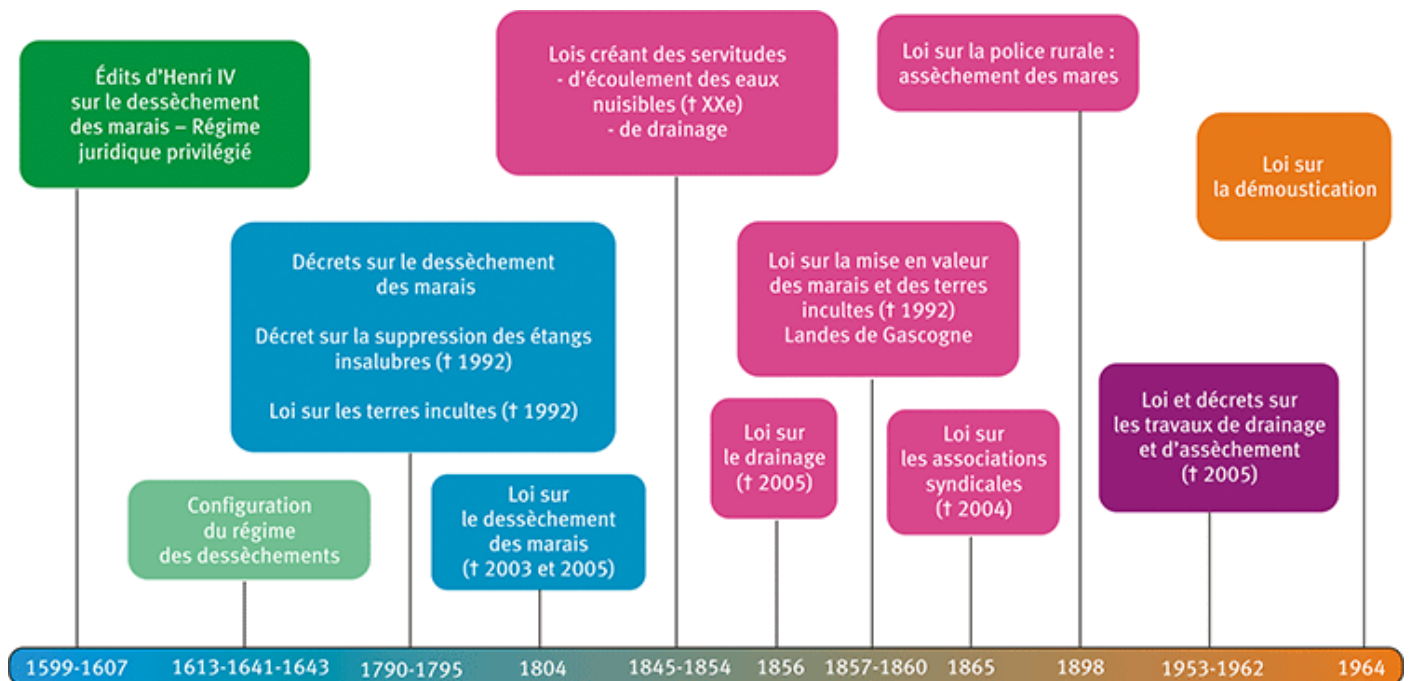
Valorisation de 2 grandes zones incultes : la Sologne et les Landes de Gascogne.

5. Loi d'orientation agricole (1980) sur la maîtrise de l'eau en agriculture (considéré comme facteur essentiel de la production agricole)

Il est proposé d'assainir 4 millions d'hectares par le triplement des surfaces drainées afin de permettre l'accroissement de la productivité, de faciliter les remembrements.



Evolution des surfaces drainées entre 1970 et 1982 (Source : « L'Homme face aux crues et aux inondations », J.N. Salomon - Presses Univ de Bordeaux, 1997).



Chronologie des textes fondant le droit de l'assèchement. La croix suivie d'une date précise la date d'abrogation de ces textes (Cizel, 2010, repris dans « Zones humides : l'évolution du cadre juridique » - Sciences Eaux & Territoires n°24, 2017).

L'ÉVOLUTION DE LA REPRÉSENTATION SOCIALE

Les zones humides sont des espaces difficiles à connaître de manière complète, ayant l'image d'espaces sauvages, non aménageables, marginaux. Ce sont des secteurs plats, sans point de vue haut pour les appréhender dans leur ensemble ; leurs limites physiques sont incertaines (changeant avec le niveau d'eau) ; leur accès est parfois complexe.

Si cette vision négative des zones humides a longtemps perduré depuis le Moyen-Âge, elle a aussi évolué en fonction de l'amélioration des connaissances et de prises de conscience récentes.

Du Moyen-Âge au 16e siècle :

Au Moyen-Âge, les marais sont peu habités et peu exploités (ou seulement par des ordres monastiques) car leur accès est difficile, voire dangereux (eau, vase, sables mouvants, sol tourbeux). Au 16e siècle, l'Etat et des grands propriétaires fonciers mettent en valeur et assèchent les zones humides, qui deviennent plus habitées, exploitées et transformées. Peu à peu cette meilleure appréhension des zones humides limite les peurs et les croyances irrationnelles, d'où une perception plus positive.

Au 19e siècle :

La poursuite de la mise en valeur et de l'« assainissement » des zones humides conduit à une vision presque idyllique de ces lieux. Pourtant, deux visions s'opposent :

- Dans les villes, la circulation de l'eau devient une obsession, soutenue par des arguments hygiénistes (peur de l'eau stagnante, souci de santé collective, image de populations dégénérées habitant les marais) qui prennent une importance telle qu'ils masquent les réalités économiques (les marais sont des zones riches, à forte production de biomasse).
- Dans les campagnes, les petits propriétaires maraîchins misent sur les inondations comme irrigation améliorant la production d'herbe.

Au 20e siècle :

Une politique intensive de drainage à des fins de conquête agricole et d'assainissement dans un but de santé publique, à laquelle s'ajoutent la compréhension de la propagation du paludisme et son éradication progressive, effacent la vision négative reposant sur des arguments sanitaires.

Mais ces aménagements intensifs, couplés à une attention croissante portée à l'environnement et aux zones humides, entraînent une double représentation dans les années 1970 :

- Les marais drainés et transformés sont considérés comme des paysages monotones et pauvres en biodiversité avec une représentation négative
- Les marais ayant conservé des traditions et des paysages naturels portent quant à eux une représentation positive, « pittoresque ».

De nos jours (étude de 2012) :

La dynamique des zones humides a longtemps été contrôlée par les activités primaires (agriculture, pêche), voire secondaires (hydroélectricité...). La période actuelle est marquée par un développement important des activités tertiaires et plus particulièrement des loisirs : chasse, tourisme, demande de nature des résidents secondaires...

Cependant, les pays d'étangs et de marais sont perçus différemment par ceux qui y habitent et par ceux qui ne font qu'y passer, induisant une double représentation sociale :

- Pour les populations vivant « en » zone humide, ces pays sont vus comme source d'identité (pratiques historiques de la pêche et de la chasse par exemple) et terres de libertés ; il s'agit d'une vision de la nature utile. Ces populations sont en demande d'une action publique agissant sur tous les plans (écologique, économique, paysager).
- A contrario, les populations citadines perçoivent ces pays comme des domaines vierges préservés de toute intervention humaine. Les touristes veulent profiter d'une nature protégée dans des espaces aménagés (sentiers de découverte, parcs ornithologiques) selon leurs critères esthétiques. Ils demandent en priorité une action publique de protection et de réparation.



Une prise de conscience récente :

- **1930, loi sur les sites** : permet le classement ou l'inscription, du seul point de vue culturel.
- **Années 1960** : apparition du terme « WETLAND » aux USA, traduit en français par « zones humides ».
- **1971, Convention de RAMSAR** (ratifiée seulement en 1986 par la France) : accompagne un changement de statut des zones humides, désormais considérées comme régulateur du régime hydraulique et habitat pour la faune et la flore (valeur économique, culturelle et scientifique).
- **Début des années 80** : essor et tournant dans la recherche (lancement des programmes interdisciplinaires sur le fonctionnement des zones humides en France).
- **Années 1990** : développement des notions de fonctions écologiques et de valeurs des zones humides (focalisation sur les capacités épuratrices suite aux pollutions par les nitrates et l'eutrophisation des rivières).
- **1992** : loi sur l'eau, imposant la protection des zones humides au même titre que celle de la ressource en eau et des écosystèmes aquatiques.
- **1995** : Plan National d'Action sur les zones humides et apparition de la notion d' « infrastructure naturelle ».

« Eau et développement dans l'Europe moderne - Le dessèchement des étangs et des marais dans le débat politique et social français du milieu du XVIIIe siècle à la révolution », Jean-Michel Derex - Éditions de la Maison des sciences de l'homme, 2004.

« Fonctions et valeurs des zones humides », Eliane Fustec, Jean-Claude Lefeuvre – Dunod, 2000.

« Géographie sociale et physique du paludisme et des fièvres intermittentes en France du XVIIIe au XXe siècle », Jean-Michel Derex - Histoire, économie & société 2008/2 (27e année).

« La révolution néolithique en France » , sous la direction de Jean-Paul Demoule - Editions La Découverte, 2007.

« Le droit de l'environnement : l'exemple des zones humides », Jérôme Fromageau – Bibliothèque de l'école des chartes, 1998, tome 156, livraison 1. Pp. 173-185.

« Les biens communaux en France In : Les propriétés collectives face aux attaques libérales (1750-1914) », Nadine Vivier - Presses universitaires de Rennes, 2003.

« Les espaces collectifs dans les campagnes: XIe-XXIe siècle », Pierre Charbonnier - U.Blaise Pascal Clermont-Ferrand, 2007.

« Les relations sociétés/milieus physiques depuis la fin du Tardiglaciaire : les apports du programme Loire », Burnouf Joëlle, Carcaud Nathalie, Cubizolle Hervé, Trement Frédéric, Visset Lionel, Garcin Manuel, Serieyssel Karen - Quaternaire, vol. 12, n°1-2, 2001. Paléoenvironnements holocènes et géoarchéologie. pp. 5-13.

« Les représentations sociales des zones humides : quel lien avec l'action ? Analyse historique et cas de la dépollérisation » - Sciences Eaux & Territoires n°24, 2017.

« L'histoire des zones humides », Jean-Michel Derex - Études rurales [En ligne], 2006

« L'Homme face aux crues et aux inondations », J.N. Salomon - Presses Univ de Bordeaux, 1997.

« Occupation et gestion des plaines alluviales dans le Nord de la France de l'âge du Fer à l'époque gallo-romaine - Actes de la table ronde de Molesme 17-18 septembre 1999 », sous la direction de Christophe Petit - Presses Universitaires de Franche-Comté Besançon, 2005.

« Paysages et gestion de l'eau : Sept millénaires d'histoire de vallées et de plaine littorales en Basse-Normandie », textes réunis par Laurent Lespez - Bibliothèque du pôle rural n°3, 2012.

« Pour une histoire des zones humides en France (XVIIe-XIXe siècle) », Jean-Michel Derex - Histoire & Sociétés Rurales, 2001/1 (Vol. 15).

« Programme National de Recherche sur les Zones Humides – cahier thématique : Gestion des zones humides » - janvier 2006.

« Stratégies d'exploitation et mutations du paysage dans la vallée de la haute Deûle (Nord) : l'exemple du marais de Seclin du XIIIe au XIXe siècle. », Dessaux Nicolas, Révillon Stéphane, Delchambre Sébastien - Revue du Nord, tome 80, n°326-327, Juillet-décembre 1998. pp. 531-57.

« Zones humides : l'évolution du cadre juridique » - Sciences Eaux & Territoires n°24, 2017.

Vous pouvez nous demander les anciens numéros d'Initiatives Environnement en nous contactant au : 03.29.87.36.65

ou les télécharger sur :

www.cpie-meuse.fr (onglet «Ressources»)

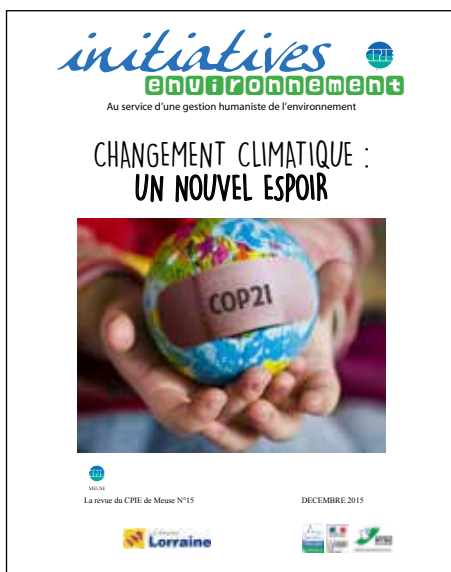
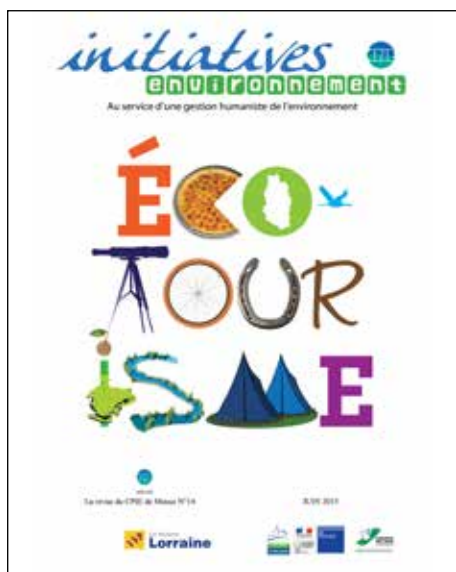
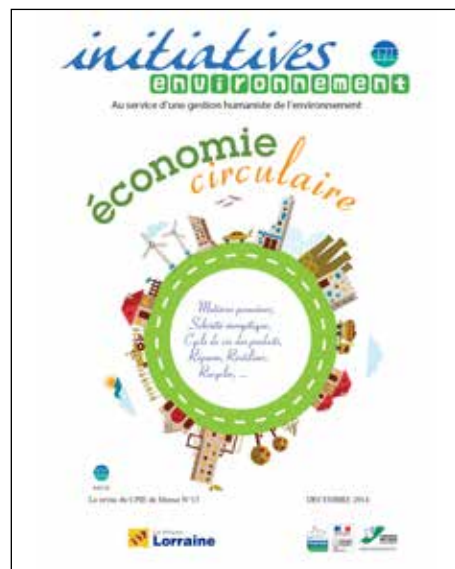
n°12 : Actes des 1^{ères} Rencontres Départementales de la Biodiversité

n°13 : Economie circulaire

n°14 : Ecotourisme

n°15 : Changement climatique (COP 21)

n°16 : Les circuits courts en alimentation



Et n'hésitez pas à contacter le CPIE pour avoir des renseignements concernant les activités pour tous que nous proposons tout au long de l'année (sorties naturalistes de découverte de la faune et la flore, ateliers pratiques, conférences et projections, ...)



MEUSE

Renseignements au CPIE de Meuse (ou sur le site www.cpie-meuse.fr)
14 rue Chaude, 55160 Bonzée - 03.29.87.36.65 - samuel.nourry@cpie-meuse.fr

Conception, réalisation, rédaction
CPIE de Meuse

ISSN : 0753-3454

Directeur de publication
Olivier AIMONT

Directrice de rédaction
Alexandra PINATON

Coordination - mise en page
Samuel NOURRY

Remerciements

A tous les rédacteurs d'articles

Ainsi qu'à :

Toute l'équipe du CPIE de Meuse et au comité de rédaction et de relecture.

Photos et illustrations

Sauf précision, photos des auteurs d'articles et CPIE de Meuse ou illustrations du domaine public.

Les articles non signés ont été rédigés par l'équipe du CPIE.

